

MODALITÉS DE PAIEMENT

1 PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ EN 12 VERSEMENTS

La Municipalité vous offre la possibilité de vous inscrire au paiement préautorisé de votre compte de taxes en 12 versements. Toutefois, des frais d'intérêts et de pénalité seront calculés en fonction des taux prescrits sur les soldes dus après les trois dates d'échéances légales. Ces frais représentent 3,80 % du total de votre facture annuelle.

Comment y adhérer ?

- Remplir le **formulaire** « Convention d'adhésion aux paiements préautorisés » disponible sur villestoneham.com ;
- Joindre un **spécimen de chèque** portant la mention « annulé » à votre formulaire (ne pas l'agrafer) ;
- Transmettre ces documents par la poste à l'adresse indiquée. **Les documents doivent être reçus avant le 15 février 2022.**

Quelles sont les conditions pour pouvoir y adhérer ?

- Pour adhérer au paiement préautorisé, votre **compte de taxes doit être supérieur à 300 \$** et ne doit comporter **aucuns arrérages** (retard dans le paiement).
- Ce mode de prélèvement s'applique uniquement au **compte de taxes annuel**.

Utilisez-vous déjà le prélèvement préautorisé ?

Vous n'avez pas à remplir un nouveau formulaire chaque année. L'entente demeure en vigueur jusqu'à la réception de votre formulaire d'annulation (disponible sur le site Internet de la Municipalité).

Dates des échéances du prélèvement préautorisé

Versement	Date	Versement	Date
1 ^{er}	1 ^{er} mars 2022	7 ^e	1 ^{er} sept. 2022
2 ^e	1 ^{er} avril 2022	8 ^e	3 oct. 2022
3 ^e	2 mai 2022	9 ^e	1 ^{er} nov. 2022
4 ^e	1 ^{er} juin 2022	10 ^e	1 ^{er} déc. 2022
5 ^e	4 juillet 2022	11 ^e	3 janvier 2023
6 ^e	1 ^{er} août 2022	12 ^e	1 ^{er} février 2023

2 PAR INTERNET

- Vous pouvez payer en ligne votre compte de taxes sur la plupart des réseaux bancaires (Mouvement Desjardins, Banque Nationale, Banque de Montréal, Banque Royale, Banque Scotia, Banque Laurentienne, TD et Tangerine) en vous identifiant avec votre numéro de matricule. Il comporte 18 chiffres en incluant les zéros, sans tiret ni espace.
- Prévoyez le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).

VÉRIFIEZ VOTRE (VOS) NUMÉRO(S) DE MATRICULE(S)

Si votre numéro de matricule change au cours de l'année, veuillez vous assurer de le corriger à l'occasion de votre paiement par Internet.

3 DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Il est possible de payer votre compte de taxes en vous présentant à un comptoir de service ou à un guichet automatique de votre institution financière.

4 PAR LA POSTE (ou chute à courrier)

- En acheminant votre ou vos chèques(s) libellé(s) à l'ordre de « Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ».
- Inscrire le numéro de matricule à l'endos et joindre les coupons correspondants. Vous pouvez transmettre trois chèques postdatés dans la même enveloppe et joindre les coupons à découper.
- Vous pouvez aussi déposer votre ou vos chèque(s) dans la chute à courrier de l'hôtel de ville (porte numéro 1).

5 EN PERSONNE *Si les règles en vigueur de la Santé publique du Québec le permettent.*

- Au complexe municipal / hôtel de ville
- **Horaire régulier**
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Horaire d'été du 6 juin au 2 septembre 2022
Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 12 h
- En argent comptant, par chèque ou paiement direct. **Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.**

COMPTE DE TAXES

2022

NOUS JOINDRE

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY
325, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)
G3C 1R8

Tél. : 418 848-2381 poste 229
taxation@villestoneham.com
www.villestoneham.com

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Permettez-moi d'abord de vous offrir, au nom de l'ensemble de votre conseil municipal, nos meilleurs vœux pour cette année qui débute. Nous vous souhaitons tous de traverser d'une manière sereine et solidaire cette année qui s'amorce collectivement encore empreinte de défis et d'obligations hors de l'ordinaire. L'ensemble de l'équipe municipale travaillera sans relâche à vous offrir le mieux dans ces circonstances exceptionnelles en cette nouvelle année et sur la lancée de cette nouvelle ère politique pour notre coin de pays. Une planification stratégique sera mise en place pour nous permettre de mieux nous projeter dans l'avenir et ce, avec votre participation tout au long des différentes étapes.

L'exercice du budget 2022 aura été un premier travail d'envergure que votre nouveau conseil aura traversé avec l'équipe municipale et nous sommes fiers du travail accompli. Nous avons promis de compenser au maximum la hausse des évaluations foncières en diminuant le taux de taxation et nous nous en sommes tenus à cette orientation. En resserrant la marge de manœuvre, nous demeurons conscients qu'une planification serrée doit continuer au fil des ans.

À la lecture du budget et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, vous serez aussi à même de constater que nous avons dédié des sommes à l'aménagement des parcs de secteurs, d'une pumtrack et d'un skatepark. C'est dans ces projets que nous souhaitons d'abord nous familiariser avec la participation directe des citoyennes et des citoyens au processus. Ainsi, nous pourrons avoir l'occasion d'élaborer davantage sur ce qui encadrera notre politique éventuelle à la création d'un budget participatif annuel proprement dit.

Enfin, nous déposerons, dans un avenir rapproché, un document de travail sur nos dossiers prioritaires dans lequel vous pourrez aussi constater que nous tenons à nos orientations prises. Entre autres, nous commanderons la réalisation d'une étude sur les sentiers multifonctionnels, nous mettrons en place des mesures directes pour améliorer la sécurité routière dans nos quartiers, nous travaillerons à l'élaboration d'un programme de soutien à la réfection des installations septiques autonomes des résidences privées, nous plancherons à l'analyse de notre économie et à sa diversification, bref nous mettrons la table pour une grande concertation avec les différents acteurs de notre territoire.

Travaillons ensemble dès maintenant pour demain !



Sébastien Couture, Maire

DATES DES ÉCHÉANCES

Tous les comptes de taxes sont transmis par la poste au début de chaque année aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation, à moins que ceux-ci ne soient inscrits au compte de taxes électronique exclusivement.

- **Si votre compte de taxes est de moins de 300 \$**
Il doit être payé au complet au plus tard le :



- **Si votre compte de taxes excède 300 \$**
Vous pouvez effectuer vos paiements en 3 versements :



- **Si vous souhaitez profiter du prélèvement préautorisé**
Consultez l'échéancier 2022-2023 à l'endos.

DÉMÉNAGEMENT



La Municipalité n'émettra pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une vente de terrain ou de propriété. Vous devez la transférer au futur propriétaire.

Le cas échéant, **n'oubliez pas d'annuler votre adhésion au prélèvement préautorisé** en cas de vente de la propriété (formulaire disponible sur www.villestoneham.com)

COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Inscription sur le portail Voilà!

Pour y avoir accès, il suffit d'être inscrit sur le portail Voilà! Web de la Municipalité. Si vous ne l'avez pas déjà fait, voici les étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur www.villestoneham.com
2. Cliquez sur le lien **Portail citoyens Voilà!**
3. Créez votre **compte utilisateur** sur le portail Voilà!
4. Dans l'onglet **Comptes de taxes**, ajoutez votre propriété à l'aide des informations mentionnées sur la version papier de votre compte de taxes 2022 (numéro de matricule, numéro de compte, montant du premier versement).

Vous serez avisé(e) par courriel de la disponibilité de votre prochain compte de taxes sur le portail Voilà!

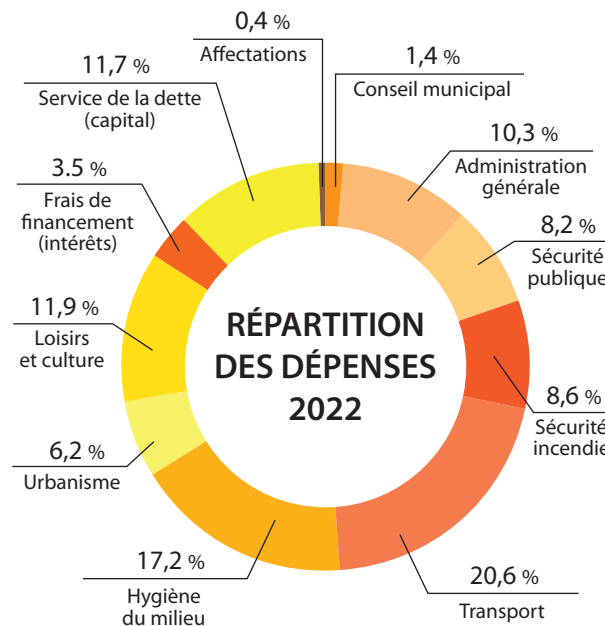
Si vous le souhaitez, vous pouvez sélectionner l'option « compte de taxes uniquement en version électronique » et vous ne recevrez plus de version papier par la poste.

BUDGET 2022

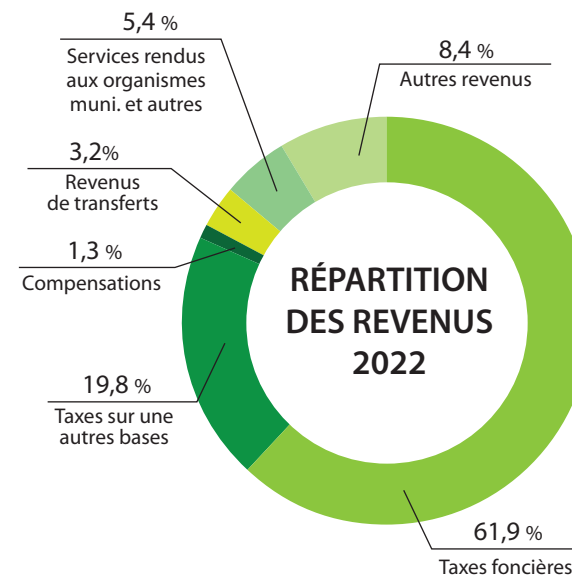


OÙ IRA VOTRE ARGENT ?

Chaque dollar de votre compte de taxes contribuera aux services suivants :



D'OÙ PROVIENDRONT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ ?



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022 À 2024

Services	2022	2023	2024
Administration générale (AG)	46 000 \$	35 000 \$	15 000 \$
Infrastructures (IF)	2 005 900 \$	485 000 \$	90 000 \$
Hygiène du milieu (HM)	1 195 000 \$	100 000 \$	110 000 \$
Travaux publics (TP)	496 800 \$	230 000 \$	40 000 \$
Loisirs et culture (LO)	460 000 \$	250 000 \$	-
Service de protection incendie (SP)	40 400 \$	-	645 000 \$
Urbanisme, mise en valeur du territoire et environnement (UR)	-	205 000 \$	-
TOTAL	4 244 100 \$	1 305 000 \$	900 000 \$